



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 56

Votants : 70 (dont 14 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

N° 54

OBJET :

**EXPLOITATION
D'UNE CHAUFFERIE
BOIS ET DE SON
RESEAU DE
CHALEUR**

Mmes et MM. F. MINARD - N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P BLANC (à partir de la question n°7) - C. CATARD – C. SEGUIN – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. MALHURET – E. VOITELLIER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - MO. COURSOL - F. SKVOR – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

**RAPPORT
D'ACTIVITE DU
DELEGATAIRE**

EXERCICE 2017

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. F. DUBESSAY à J. ROIG – P SEMET à JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) - F. HUGUET à MC. VALLAT - J. COGNET à A. DAUPHIN – JM. BOUREL à B. AGUIAR - J. BLETTYER à F. SZYPULA - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - YJ. BIGNON à C. BENOIT - JL GUITARD à B. KAJDAN - S. FONTAINE à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. LEPRAT - C. GRELET à E. VOITELLIER - C. POMMERAY à F. SKVOR - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

- 1 OCT. 2018

Publiée ou notifiée

le :
- 1 OCT. 2018

Absents excusés : Mmes et MM. J. JOANNET - F. SEMONSUT - H. DUBOSCQ - N. COULANGE – M. CHARASSE - F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillères Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1411-3 et L1413-1,

Vu le contrat en date du 8 juin 2009 portant délégation d'un service public d'exploitation d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur du Mayet de Montagne, au profit de la société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY sis 1 place des Degrés à Puteaux (92800), pour une durée de 20 ans ; contrat conclu par la Communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise, aux droits de laquelle s'est substituée la Communauté d'agglomération Vichy Communauté par suite de sa fusion avec la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier,

Considérant l'obligation pour tout délégataire de service public de produire, chaque année à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

Considérant la présentation et l'examen de ce rapport à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 4 septembre 2018,

Considérant qu'il revient au Conseil Communautaire de prendre acte dudit rapport, conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du CGCT,

Présente au Conseil Communautaire le rapport d'activités correspondant à l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Prend acte de ce rapport,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution de cette décision.
-

.....
Fait et délibéré, à Vichy, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 20 septembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGULLERA



Rapport du délégataire Exercice 2017

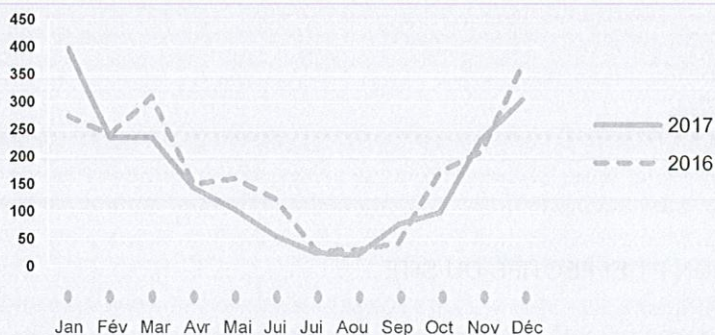
Délégation de Service Public de
Production et de Distribution de Chaleur
Mayet de Montagne



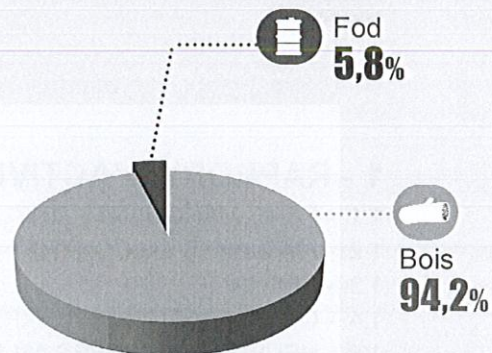
ÉNERGIE LIVRÉE



Energie livrée à l'ensemble des abonnés



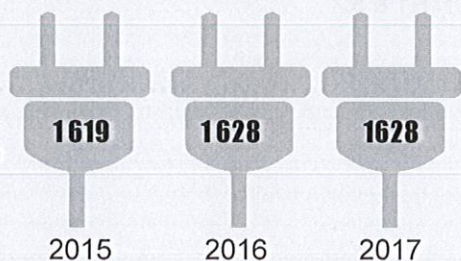
MIX ÉNERGÉTIQUE



ABONNÉS ET PUISSANCE

Points de livraison

19 19 19

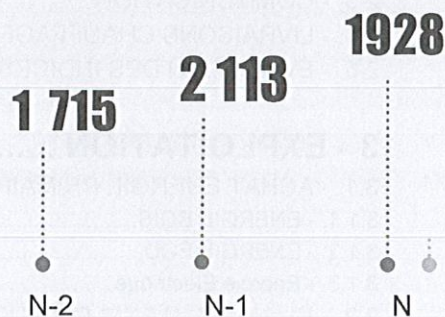


Puissance souscrite

BILAN CARBONE RESEAU

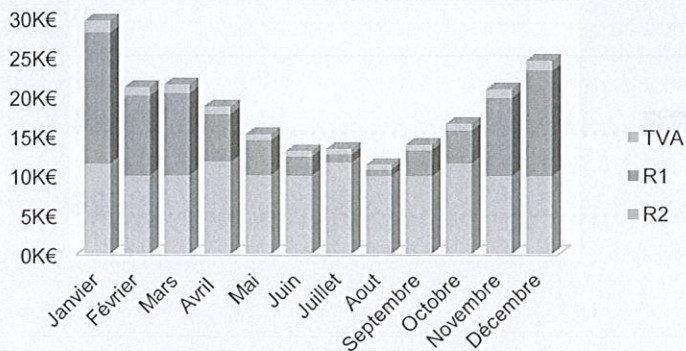
Énergie livrée (MWh)

Poids CO2 Réseau (Gr /kWh)

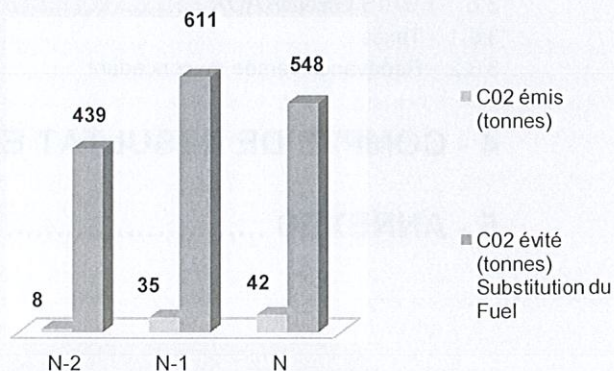


MONTANT MENSUEL FACTURÉ AUX ABONNÉS

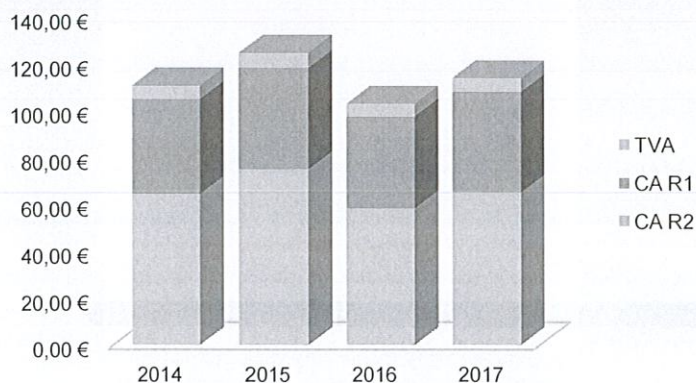
Montant mensuel facturé aux abonnés



En 2017, la chaufferie a participé à la réduction de l'emprunte carbone de la ville du Mayet de Montagne pour 548 tonnes soit l'équivalent de plus de 215 véhicules sur l'année.



PRIX MOYEN DE LA CHALEUR



LE BOIS ENERGIE



Quantité de bois utilisé pour le réseau de chaleur

1 059 Tonnes - 3 058 MWh

La consommation biomasse de la chaufferie du MAYET contribue ainsi à la structure de la filière bois régionale à hauteur de 1 ETP

SOMMAIRE

1 - RAPPORT D'ACTIVITE 2017	6
1.1. - FAITS MARQUANTS 2017	6
1.2. - AVENANTS AU CONTRAT	7
1.3. - SECURITE	7
1.4. - ORGANISATION DE L'EXPLOITATION ET EFFECTIFS DU SITE	7
1.5. - HEURES AFFECTEES AU SITE	8
2 - COMMERCE	12
2.1. - COMMERCIALISATION DU SERVICE	12
2.2. - DEVELOPPEMENT COMMERCIAL	12
2.3. - COMMUNICATION	12
2.4. - LIVRAISONS CHAUFFAGE & ECS	12
2.5. - ÉVOLUTION DES INDICES DE REVISION FACTURATION R1 & R2	14
3 - EXPLOITATION	16
3.1. - ACHAT ENERGIE PRIMAIRE	16
3.1.1. - ENERGIE BOIS	16
3.1.2. - ENERGIE FOD	17
3.1.3. - Energie Électrique	17
3.2. - CHARGES D'EXPLOITATION	18
3.2.1. - Traitement des cendres	18
3.3. - CHARGES P2	19
3.4. - COMPTE ENTRETIEN RENOUVELLEMENT	19
3.5. - ASSURANCES	20
3.6. - FRAIS GENERAUX	20
3.6.1. - Taxes	21
3.6.2. - Redevance versée au concédant	21
4 - COMPTE DE RESULTAT EXERCICE	24
5 - ANNEXES	26

01

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017



PREAMBULE

La Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise a confié la production et la distribution d'énergie calorifique de la Ville du Mayet de Montagne, à GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY, par convention en date du 8 juin 2009, prenant effet au 11 juin 2009, pour une durée d'exploitation de 20 années à partir de la mise en service du réseau de chaleur.

1 - RAPPORT D'ACTIVITE 2017

1.1. - FAITS MARQUANTS 2017

Cette année 2017 est la première année d'exploitation optimisée de la chaufferie Biomasse :

- Une rigueur conforme sur cette année 2017 avec 2684 DJR sur la période de chauffe de la DSP et une rigueur arrêtée à 1,01.
- C'est la deuxième année consécutive où la rigueur est conforme à la référence du contrat.
- Après sept années de fonctionnement, nous avons dû rénover l'extracteur de fumée de la chaudière bois de 500 kW qui est tombé en panne toute fin janvier ce qui a dégradé notre taux de couverture.

1.2. - AVENANTS AU CONTRAT

Aucun avenant sur cette année au niveau du contrat de délégation.

1.3. - SECURITE

Aucun accident n'a été déclaré sur l'exercice 2017.

1.4. - ORGANISATION DE L'EXPLOITATION ET EFFECTIFS DU SITE

L'exploitation des installations est entièrement effectuée par l'Agence locale d'ENGIE Cofely.

Sous la responsabilité du Responsable de Département, Etienne CAUMON depuis le mois de Juillet 2017.

La responsabilité technique est assurée par Fabien DEMARS, Responsable de l'équipe intervenant et basé à Clermont-Ferrand.

Lionel PEJOUX est le technicien affecté à la bonne marche du Site, il est basé sur notre antenne de Vichy.

Cette année marque la création d'une équipe dédiée aux réseaux de chaleur basée à Clermont-Ferrand qui apporte son expertise en terme d'efficacité énergétique et réalise la maintenance des équipements liés au process bois.

L'ensemble de l'unité W32 est susceptible d'intervenir en astreinte et en maintenance sur les installations de la délégation.

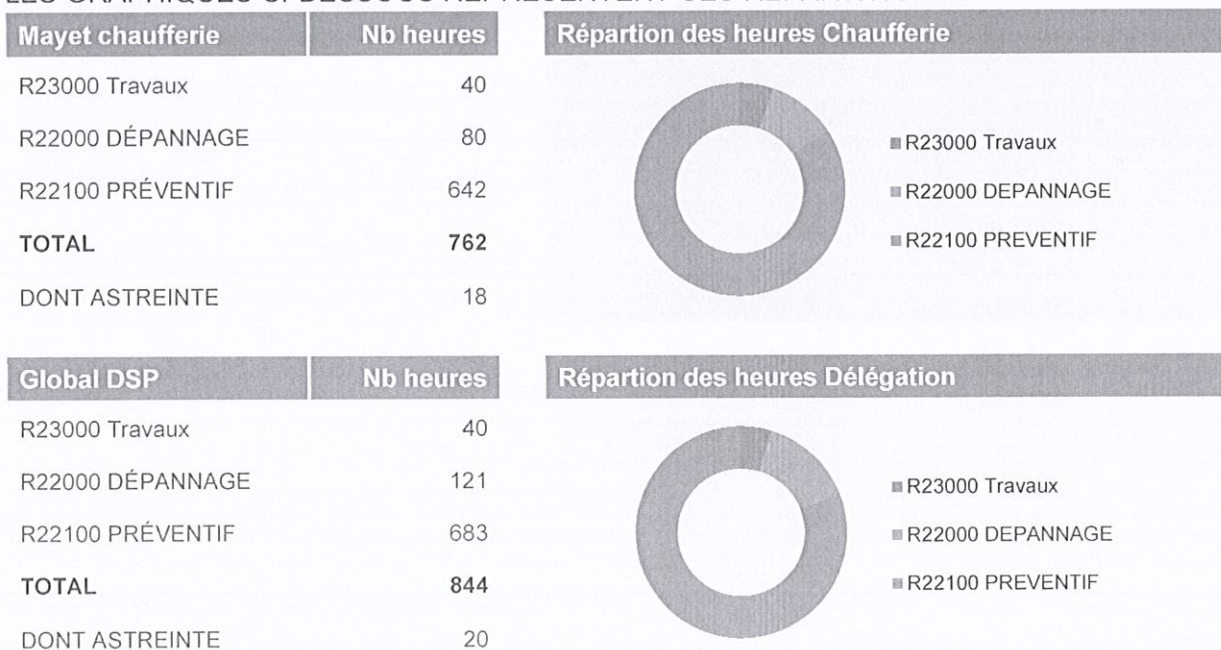
	Nom	Prénom	Qualification
W32	DEMARS	Fabien	Responsable d'exploitation
	CABARET	Yohann	Contremaître
	FAURE	David	Responsable de site
	CHILARSKI	Jérôme	Responsable de site
	BORDEL	Laurent	Responsable de site
	ROYER	Nicolas	Responsable de site
	RATINIER	Eric	Technicien d'exploitation
	FLEURY	Alexandre	Technicien d'exploitation
	GIBERT	Nathan	Technicien d'exploitation
	JACINTO	Antoine	Technicien d'exploitation
	PEJOUX	Lionel	Technicien d'exploitation

1.5. - HEURES AFFECTÉES AU SITE

844 heures ont été nécessaires pour le fonctionnement de la délégation :



LES GRAPHIQUES CI-DESSOUS REPRÉSENTENT CES RÉPARTITIONS :



Les heures d'encadrement nécessaires à la bonne gestion du contrat sont réparties comme suit :

Responsable d'équipe : 5 % d'un ETP soit 75 heures

Gestion du contrat et encadrement agence : 5% d'un ETP soit 75 heures

L'ensemble des heures affectées au site est porté à 994 hrs.

02

COMMERCE



2 - COMMERCE

2.1. - COMMERCIALISATION DU SERVICE

Pas de nouvelles polices d'abonnement signées en 2017.

2.2. - DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

- Plusieurs pistes de développement possible :
 - La réhabilitation et ré-ouverture de l'école Notre Dame
 - La réhabilitation de St Joseph (une réserve de puissance avait été prévue lors de la construction du réseau)
 - Le raccordement d'Allier Habitat
 - + Les logements sous la maison de retraite qui sont au chauffage électrique
 - + Les logements derrière le collège qui sont au chauffage individuel gaz (8 appartements), mais 300 m de réseau sont à réaliser
 - Le raccordement de la Balnéo des Kinés (étude faite, devis transmis et relance effectuée à plusieurs reprises)
- Aujourd'hui, la densité du réseau est de 1,3 MWh /ml de réseau, densité très faible pour un réseau de chaleur. Chaque raccordement à venir doit impérativement tendre à augmenter cette densité.

2.3. - COMMUNICATION

Pas de communication.

2.4. - LIVRAISONS CHAUFFAGE & ECS

ENGIE Cofely a assuré, pour cette année 2017, la continuité de la fourniture de chauffage et ECS.

Les livraisons de chaleur, pour cette année 2017, s'élèvent à :

- 1 929 Mwh Utiles

Nous ne maîtrisons pas les mises en route et arrêts de chauffage sur les installations secondaires. La rigueur de l'hiver se mesurera sur la période de chauffe contractuelle.

La période définie en article 46 du contrat 1^{er} Septembre -30 juin.

Mayet de Montagne - Période de chauffage				
Année	Du 01 Janvier au 30 juin	Du 1 Septembre au 31 décembre	DJR Annuel	Qualification Rigueur
Trentenaire	1582	1066	2648	1
2017	1581	1103	2684	1,01
2016	1541	1073	2614	0,99
2015	1527	942	2469	0,93

1. Ventes R1

Le détail des ventes mensuelles par abonné est donné en annexe 5 du présent document.

	VENTES MWh	CA R1 € HT	PRIX U R1 € HT	CA R1 € TTC	PRIX U R1 € TTC
JANV-17	396	16 638,72	42,07	17 553,85	44,38
FEVR-17	234	10 132,48	43,38	10 689,77	45,76
MARS-17	236	10 412,21	44,10	10 984,88	46,53
AVR-17	143	6 086,71	42,62	6 421,48	44,97
MAI-17	104	4 435,19	42,65	4 679,13	44,99
JUIN-17	56	2 425,34	43,65	2 558,73	46,05
JUIL-17	25	1 026,85	41,07	1 083,33	43,33
AOUT-17	21	859,70	40,94	906,98	43,19
SEPT-17	77	3 301,01	42,93	3 482,57	45,29
OCT-17	99	4 178,79	42,21	4 408,62	44,53
NOV-17	233	9 925,09	42,60	10 470,97	44,94
DEC-17	305	13 373,31	43,84	14 108,84	46,25
TOTAL 2017	1928	8 2795,40		87 349,15	

2. Ventes R2

	Ventes R2 Gen en kW	CA R2 € HT Gen	Ventes R2 Part en kW	CA R2 € HT Part	CA R2 Total € HT
JANV-17	1 550	9 831,79	78	1 632,69	11 464,48
FEVR-17	1 550	9 952,95	78		9 952,95
MARS-17	1 550	9 991,05	78		9 991,05
AVR-17	1 550	10 026,45	78	1 665,06	11 691,51
MAI-17	1 550	10 003,05	78		10 003,05
JUIN-17	1 550	9 959,52	78		9 959,52
JUIL-17	1 550	9 965,90	78	1 640,10	11 606,00
AOUT-17	1 550	9 853,99	78		9 853,99
SEPT-17	1 550	9 853,61	78		9 853,61
OCT-17	1 550	9 870,28	78	1 639,09	11 509,37
NOV-17	1 550	9 913,80	78		9 913,80
DEC-17	1 550	9 915,23	78		9 915,23
TOTAL 2017		119 137,62		6 576,94	125 714,56

2.5. - ÉVOLUTION DES INDICES DE REVISION FACTURATION R1 & R2

L'ensemble de l'évolution de ces indices est annexé au présent rapport :

MAYET de MONTAGNE - Evolution indices R1 régime général 2017													
		janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17
R1	€ HT / MWh	40,684	42,068	43,379	43,360	42,624	42,646	41,806	41,074	40,938	41,278	42,210	42,597
R1F ₀	55,54	73,257	79,982	84,971	84,800	81,123	81,168	77,174	73,742	73,513	74,683	78,873	80,511
FOD C4	175,24	231,14	252,36	268,10	267,56	255,96	256,10	243,50	232,67	231,95	235,64	248,86	254,03
Mix f fod	13,00%												
R1B ₀	30,13	35,817	36,402	37,164	37,168	36,872	36,890	36,521	36,193	36,071	36,286	36,731	36,932
IE	133,68	168,49	170,08	177,65	177,60	176,40	176,29	173,52	171,64	169,42	171,50	173,38	175,01
	27,0%												
ICIME-HC	100	120,80	121,20	121,20	121,20	121,50	121,50	121,50	121,90	121,90	121,90	122,50	122,50
	27,0%												
ITRP	119,29	130,11	131,48	132,09	132,26	131,53	131,77	131,72	130,87	131,13	131,47	132,30	132,53
	37,0%												
FOD C4	175,24	231,14	252,36	268,10	267,56	255,96	256,10	243,50	232,67	231,95	235,64	248,86	254,03
	9,0%												
Mix f bois	87%												

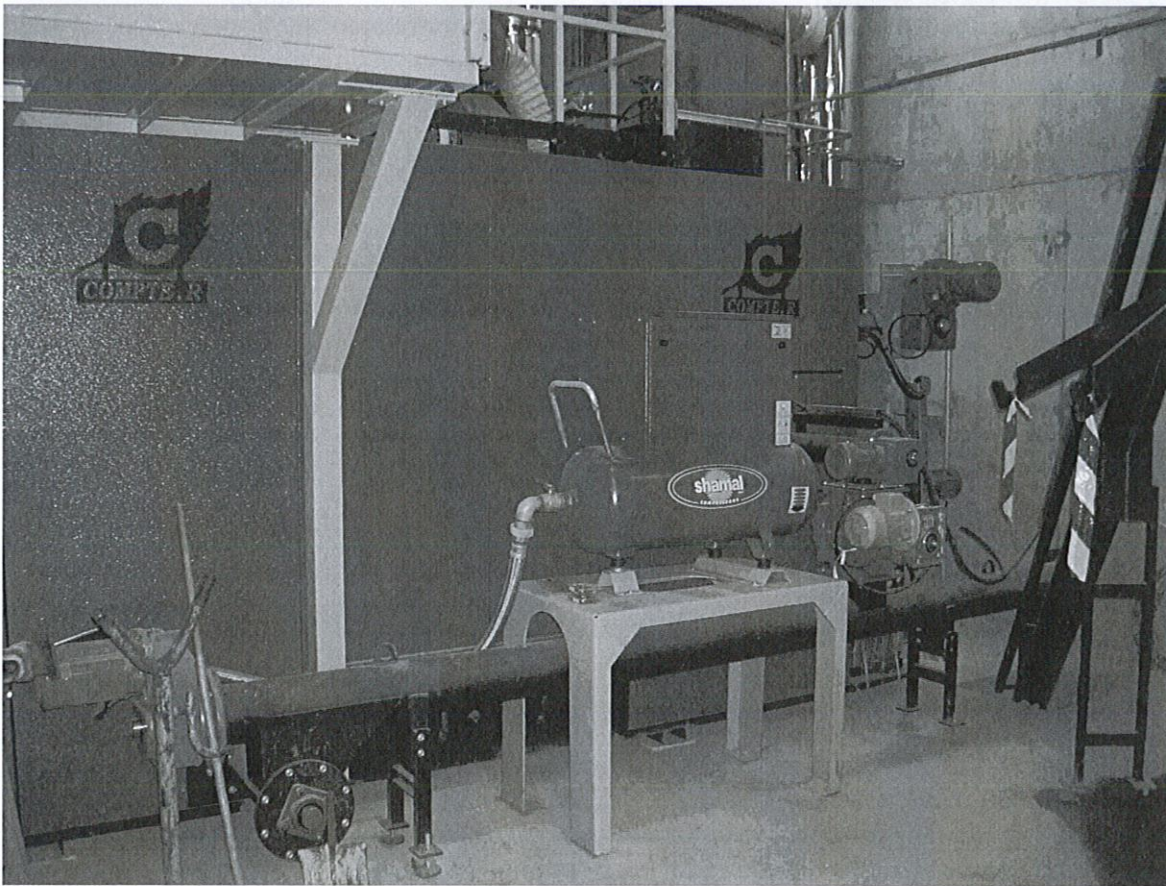
MAYET de MONTAGNE - Evolution indices R1 régime particulier 2017													
		janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17
R1	€ HT / MWh	45,710			47,166			45,983			46,001		
R1F ₀	61,09	87,975			89,230			84,886			86,754		
FOD C4	175,240	231,14	252,36	268,10	267,56	255,96	256,10	243,50	232,67	231,95	235,64	248,86	254,03
Mix f fod	13,00%												
R1B ₀	33,14	39,395			40,881			40,170			39,911		
IE	133,680	168,49			177,60			173,52			171,50		
	27,0%												
ICIME-HC	100,000	120,80			121,20			121,50			121,90		
	27,0%												
ITRP	119,290	130,11			132,26			131,72			131,47		
	37,0%												
FOD C4	175,240	231,14			267,56			243,50			235,64		
	9,0%												
Mix f bois	87%												

MAYET DE MONTAGNE - Evolution indices R2 régime général 2017													
		janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17
R2 en € HT / kW	65,57	76,117	77,054	77,349	77,625	77,443	77,106	77,169	76,288	76,286	76,415	76,751	76,763
EMT	108,60	157,35	179,10	180,85	191,29	184,47	174,61	174,61	150,68	150,68	146,33	150,10	147,92
	5,0%												
BT40	914,600	1025,93	1028,89	1028,89	1027,90	1033,81	1032,82	1035,78	1034,79	1033,81	1040,70	1040,70	1041,69
	30%												
ICIME-HC	100,000	120,80	121,20	121,20	121,20	121,50	121,50	121,50	121,90	121,90	121,90	122,50	122,50
	33%												
FSD2	112,600	124,30	125,00	126,30	126,20	125,30	125,20	125,20	124,00	124,10	124,70	125,20	125,50
	32%												

MAYET DE MONTAGNE - Evolution indices R2 régime particulier 2017													
		janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17
R2 en € HT / kW	72,13	83,728			85,386			84,196			84,055		
EMT	108,600	157,35			191,29			157,35			146,33		
	5,0%												
BT40	914,600	1025,93			1027,90			1035,78			1040,70		
	30%												
ICHT-IME	100,000	120,80			121,20			124,20			121,90		
	33%												
FSD2	112,600	124,30			126,20			121,50			124,70		
	32%												

03

EXPLOITATION



3 - EXPLOITATION

3.1. - ACHAT ENERGIE PRIMAIRE

Cinquième année de fonctionnement complète pour la chaufferie du Mayet de Montagne.

3.1.1. - ENERGIE BOIS

MAYET - SYNTHÈSE BIOMASSE ANNÉE 2017		
	Quantité bois en Tonnes	Quantité Mwh PCI
JANVIER	200,52	569,84
FÉVRIER	89,84	258,12
MARS	134,82	397,41
AVRIL	93,04	278,43
MAI	55,24	160,47
JUIN	28,46	85,12
JUILLET	34,14	105,07
AOÛT	23,92	74,30
SEPTEMBRE	48,72	78,97
OCTOBRE	58,02	182,21
NOVEMBRE	117,20	346,61
DÉCEMBRE	175,06	521,10
Total Annuel 2017	1 058,98	3 057,65

3.1.2. - ENERGIE FOD

Les achats de FOD, pour cette année, sont de 158 MWh PCI. Le détail de ces achats se trouve annexé à ce rapport en annexe 6.

FOD	Quantité	Litres	15 650
	Energie	MWh PCI	158

Deux livraisons FOD aux mois de janvier et février.

3.1.3. - ENERGIE ÉLECTRIQUE

ELECTRICITE 1	Energie	MWh	54
---------------	---------	-----	----

Le ratio de consommation électrique sur la fin de cette année est arrêté à 28 kWh Elec/Mwh vendu.

L'ensemble de ces dépenses électriques est annexé au présent document en annexe 6.

3.2. - CHARGES D'EXPLOITATION

3.2.1. - TRAITEMENT DES CENDRES

SUIVI DES CENDRES					
Mois	Quantité bois	Humidité	Qté MWh PCI	Cendres	Taux/Sec
Janvier	200,52	39,10%	569,84	1,10	0,90%
Février	89,84	38,56%	258,12	0,50	0,91%
Mars	134,82	37,23%	397,41	0,80	0,95%
Avril	93,04	36,50%	278,43	0,50	0,85%
Mai	55,24	38,00%	160,47	0,30	0,88%
Juin	28,46	36,50%	85,12	0,15	0,83%
Juillet	34,14	35,00%	105,07	0,20	0,90%
Août	23,92	34,50%	74,30	0,15	0,96%
Septembre	48,72	35,00%	78,97	0,30	0,95%
Octobre	58,02	33,92%	182,21	0,30	0,78%
Novembre	117,20	37,13%	346,61	0,70	0,95%
Décembre	175,06	36,69%	521,10	1,00	0,90%
	1 058,98	36,51%	3 057,65	6	0,90%

La DSP MAYET évacue ces cendres sous Foyer et Multi cyclone via TERRALYS.

Ces cendres partent en centre d'enfouissement.

Le taux de cendres pour cette année 2017, est de 0,57% sur Brut et de 0,90% sur sec.

Au vu des faibles volumes de cendres générés, il n'y a pas eu d'enlèvement en 2017 afin d'optimiser le transport.

3.3. - CHARGES P2

Les dépenses P2 au titre du contrat sont réparties comme suit :

+ Electricité	8 800,00 € HT
+ Fournitures d'entretien & téléphone	1 710,00 € HT
+ Travaux sous traités	5 631,00 € HT

Dépenses P2	16 141,00 €
--------------------	--------------------

Ces dépenses sont portées au Compte d'Exploitation.

3.4. - COMPTE ENTRETIEN RENOUVELLEMENT

Limite d'opération entretien courant /GER

Cette limite est définie selon l'article 48.2 du contrat principal et évolue annuellement selon le terme R2.

Cette valeur est portée à 587,70 € HT au 1er janvier 2017.

Valorisation Main œuvre pour de GER

Le coût horaire moyen pour le calcul de la main d'œuvre pour effectuer ces travaux GER en date de valeur 1er Octobre 2008 est pris à 39 € HT/heure (M0o).

Le coût horaire moyen de la main d'œuvre définie ci-avant sera actualisé chaque année, au 1^{er} janvier de l'exercice concerné, en fonction de l'évolution du tarif R2.

Valeur MO janvier 2017 = 45,84 € HT/ h

Recettes R2g

La part gros entretien renouvellement, R2g, évolue avec le tarif général R2, cette part sera calculée annuellement. Pour cette année 2017, le crédit à porter sur le compte P3 pour l'année est de 18 291,70 € HT.

Le détail de ces recettes R2 figure en annexe 7 de ce rapport annuel.

	Recettes R2	R21	R22	R23	R24
2017	125 714,00			18 291,70	
2016	123 363,00			17 932,21	

Détail des travaux GER 2017

Le cumul des dépenses affecté au compte de résultat sur l'exercice s'élève à 8 761,01 € HT.

Pas de casse majeure sur cette année 2017, hormis l'extracteur de fumées ainsi que la vis de décendrage du générateur bois de 500 kW.

Quelques dépenses sur sous-stations (circulateur, échangeur et vannes 2 voies).

Le détail de ces dépenses affecté de l'ensemble des coefficients contractuels figurent en annexe 8 de ce rapport annuel.

Fonds de renouvellement :

Le compte GER est activé depuis le, 01/03/2011 date de mise en service du réseau.

L'ensemble du suivi du compte GER est en annexe 7 de ce rapport annuel.

Le solde de ce compte GER en fin d'année 2017 est de + 9 530,69 € HT

Période	Recettes	Dépenses	Solde
Total fin 2017	18 291,70 €	8 761,01 €	9 530,69 €
Solde fin 2017			75 658,46 €

3.5. - ASSURANCES**Détail Assurances**

Assurances	1 725 €
-------------------	---------

Les charges d'assurances sont portées à la ligne « Assurances » du Compte d'Exploitation.

3.6. - FRAIS GENERAUX

- Frais généraux : 2,5 % du chiffre d'affaires annuellement réalisé R1 + R2
- Frais de siège : 1,0 % chiffre d'affaires € HT annuellement réalisé R1 + R2

Frais généraux	2,5 % x CA = 5 212,73 €
Frais de siège	1,0 % x CA = 2 085,09 €

Ces charges sont portées au Compte d'Exploitation.

3.6.1. - TAXES

Détail Taxes

CFE/CVAE/Taxe Foncière	5 174,00 €
---------------------------	------------

Les taxes sont portées sous total 63 « Impôts et Taxes » du Compte d'Exploitation.

3.6.2. - REDEVANCE VERSEE AU CONCEDANT

Les articles 56 et 57 du contrat de DSP précise le calcul des redevances annuelles que doit verser le délégataire à la collectivité.

Redevance pour occupation du domaine public

La redevance pour occupation du domaine public est fixée à 2% des recettes hors taxes R1 + R2 de l'exercice annuel précédent.

Redevance occupation domaine public	2% de 208 509 =	4 170,18 €
-------------------------------------	-----------------	------------

Redevance de contrôle

La redevance annuelle pour le contrôle est fixée à 3% des recettes hors taxes R2 de l'exercice annuel précédent.

Redevance de contrôle	3% de 125 714 =	3 771,42 €
-----------------------	-----------------	------------

Ces charges sont portées au sous total 65 du Compte d'Exploitation.

—
04

COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICE

—



4 - COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICE

Le compte de résultat laisse apparaître un résultat net négatif de - 49 456,81 € pour cette année 2017.

COMPTE D'EXPLOITATION MAYET DE MONTAGNE					
		2015	2016	2017	
<i>en € HT</i>					
PRODUITS		Unité			
	Total R1	€ HT	70 419,83	82 939,00	82 795,00
	Total R2	€ HT	122 159,66	123 363,00	125 714,00
	Total R1+R2	€ HT	192 579,49	206 302,00	208 509,00
Autres produits					
Droits de raccordement					
TOTAL PRODUITS			192 579,49	206 302,00	208 509,00
CHARGES					
	Sous total 60 (Achats)		79 239,00	88 408,00	83 632,00
	Sous total 61 (services extérieurs)		11 424,46	16 086,50	14 974,00
	Sous total 62 (autres services extérieurs)		6 824,55	7 220,57	7 297,82
	Sous total 63 (Impôts et Taxes)		4 429,00	7 298,00	5 174,00
	Sous total 64 (Charges de Personnel)		33 910,00	33 135,00	37 843,00
	Sous total 65 (autres charges de gestion courante)		7 516,38	7 826,93	7 941,60
	Sous total 66 (charges financières)		42 165,11	40 368,28	38 483,39
	Sous total 68 (dotations aux am. et aux prov)		54 122,57	55 129,00	62 620,00
TOTAL DES CHARGES			239 631,08	255 472,28	257 965,81
RÉSULTAT NET			-47 051,59	-49 170,28	-49 456,81
			-25%	-26%	-26%

—

05

ANNEXES

—



5 - ANNEXES

1. Tableau de Bord technique / Déclaration FEDENE
2. Détail révision de prix / Evolution des indices/ Prix moyen de chaleur
3. Bilan Economique
4. Détails des ventes mensuelles par abonné sur l'exercice
 - R2 technique et financier
5. Détails des ventes mensuelles par abonné sur l'exercice
 - R1 technique et financier
6. Bilan complet des achats des énergies primaires
 - Achats de Biomasse
 - Achats de FOD
 - Achats d'Electricité
 - Achats eau
7. Bilan dépenses P3/ solde compte GER
8. Rejets Atmosphérique
9. Contrôles Réglementaires



ENGIE Cofely
16 rue Pierre BOULANGER
63017 CLERMONT-FERRAND FRANCE
T +33 (4)73 34 64 84



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 54 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 20 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2018 - EXPLOITATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET DE SON RESEAU DE
CHALEUR - RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2017

.....
Date de décision: 20/09/2018

Date de réception de l'accusé 01/10/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20SEP2018_54

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180920-20SEP2018_54-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 54.pdf (99_DE-003-200071363-20180920-20SEP2018_54-DE-
1-1_1.pdf)